Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry-Courcouronnes, le 19 janvier 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Expulsion d'occupants illégaux de locaux à risque au sein de l'ancien centre hospitalier de Perray-Vaucluse

---

Depuis le 29 janvier, des personnes se sont installées illégalement et en situation dangereuse dans un bâtiment désaffecté au sein du centre hospitalier Perray-Vaucluse, établissement à cheval sur les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois et Epinay-sur-Orge.

Depuis le 25 avril 2019, GHU-Paris dispose d'une décision d'expulsion. La **forte augmentation du nombre d'occupants** d'une part et une **détérioration des conditions matérielles d'occupation entraînant un péril grave et imminent**, a conduit le juge des référés à ordonner une expulsion sans délais.

Ces conditions matérielles d'occupation fortement dégradées ont été notamment constatées dans les rapports du SDIS91 et de la police nationale. Ceux-ci font apparaître un risque d'incendie majeur susceptible de porter atteinte à la vie des occupants dans un bâtiment dépourvu de protection-incendie et où logent un grand nombre d'individus (dont une forte proportion de mineurs).

Le préfet de l'Essonne a procédé ce jour à l'exécution de la décision judiciaire. Des mises à l'abri sont proposés aux personnes qui en font la demande.

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
Ombeline QUÉLARD, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel ombeline.quelard@essonne.gouv.fr

@PREFET91

prefet.delessonne